



Litige état des lieux avec nouvelle agence

Par **pitt**, le **21/09/2010** à **15:37**

Bonjour,
j'ai loué une maison à une agence qui a changé au cours du temps de propriétaire ce n'est pas la nouvelle agence qui a fait l'état des lieux je rends la maison et ne suis pas d'accord sur les descriptifs de l'état de la maison que faire?

Par **mimi493**, le **21/09/2010** à **16:23**

Sur quoi n'êtes-vous pas d'accord ?

Par **pitt**, le **21/09/2010** à **18:07**

bonjour la nouvelle agence n'est pas en possession de l'ancien état des lieux je suis le seul à détenir le document

Par **mimi493**, le **21/09/2010** à **18:10**

Donc tout va bien. C'est leur problème, pas le votre.
Vous avez un état des lieux signé par les deux parties, il est valable et opposable.
Surtout ne leur donnez pas l'original, conservez-le sans jamais leur remettre, même pour

qu'ils le lisent en votre présence. Au pire, faites une copie.

Mais je ne vois pas en quoi ça joue sur le descriptif dans l'EDL de sortie